



# GÉOPECHE

Géopêche est notre carte interactive, accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Elle répertorie de manière très précise la position des parcours de pêche, des réserves, des rampes de mises à l'eau, des pontons pour les personnes à mobilité réduite ou encore des hébergements pêche.



Pour préparer vos futures sorties, accéder à Géopêche en scannant ce QR Code



# LE FLOAT-TUBE

La pêche en float-tube s'est largement développée ces dernières années. Cette petite embarcation légère, facile à mettre à l'eau, permet d'accéder à des postes de pêche souvent inaccessibles du bord.

Où puis-je sortir avec mon float-tube ?

## EN ÉTANG

- À l'étang n°9 de Fleurey-lès-Faverney
- À l'étang n°2 de la Petite Charme
- Au lac de Vaivre
- Au Bassin de Champagne
- Au plan d'eau de Marnay

## EN RIVIÈRE

- Dans tous les cours d'eau, sauf :
  - dans les chenaux navigables de la Saône et sur les canaux de l'Est et de Montbéliard
  - dans les zones interdites à la baignade
  - de nuit
  - en période de crue



Crédit photo : Laurent Madelon



Le port d'un gilet de sauvetage est fortement recommandé

# NOUVEAUTÉS

## Ouvertures/fermetures

- Date de fermeture du sandre en 2<sup>ème</sup> catégorie repoussée au 9 mars 2024 sur la Saône.
- Fermeture à la pêche du lot 33 bis sur la Saône (commune de Chantes).

## Parcours carpe de nuit

- Nouveau parcours sur le Durgeon à Vesoul (en amont du barrage du Lac de Vaivre).
- Nouveau parcours sur l'étang des Vernayes à Amoncourt.

## Parcours No-kill

- Passage en no-kill du Black-bass sur le bassin de Champagne
- Passage en no-kill toutes espèces du lac des 7 Chevaux supérieur
- Modification des espèces concernées par les 2 parcours no-kill de Pesmes, les nouvelles espèces concernées sont : Brochet, sandre, black-bass et carpe.

## Equipements

- Nouvelle rampe de mise à l'eau accessible sur la Saône à Soing.

## Fenêtres de capture

- Les brochets ne pourront être prélevés qu'entre 60 et 80 cm au bassin de Champagne



# ÉQUIPEMENTS ACCESSIBILITÉ

## 15 Postes à Mobilité Réduite (PMR)

Pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pêcher, des postes ont été spécialement aménagés. Ces 15 postes sont répartis de manière homogène dans le Département, aussi bien sur les rivières que sur les étangs.



## 30 Rampes de mise à l'eau

Certains secteurs étant difficilement pêchables du bord, des rampes de mises à l'eau ont été installées. Il en existe actuellement 30 dans le Département.



## 26 Hébergements pêche

Afin de répondre aux besoins des touristes désirant découvrir la pêche en Haute-Saône, 26 gîtes ont été labélisés « Hébergement pêche ». Ce label garanti que les hébergements répondent à des critères d'accueil et de services adaptés à la pratique de la pêche.



PMR de la Petite Charme

## 50 ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| 01 Aillevillers-Corbenay       | 27 Marnay                 |
| 02 Amoncourt                   | 28 Mélisey                |
| 03 Baulay                      | 29 Montbozon              |
| 04 Beaumotte-Aubertans         | 30 Ormoiy                 |
| 05 Boulot                      | 31 Pesmes                 |
| 06 Bourbeville                 | 32 Plancher-les-Mines/Bas |
| 07 Breuchin et Haute-Lanterne  | 33 Port d'Atelier         |
| 08 Broye-lès-Pesmes            | 34 Port-sur-Saône         |
| 09 Chagey                      | 35 Ray-sur-Saône          |
| 10 Champagne-Ronchamp          | 36 Renaucourt             |
| 11 Champlitte                  | 37 Roche-et-Raucourt      |
| 12 Chantes-Rupt/Saône          | 38 Saint-Loup-sur-Semouse |
| 13 Clairegoutte                | 39 Sacey-sur-Saône        |
| 14 Conflans-sur-Lanterne       | 40 Selles-Vauvillers      |
| 15 Cubry-lès-Soing             | 41 Senargent              |
| 16 Dampierre-sur-Salon/Beaujeu | 42 Seveux                 |
| 17 Demangeville-Corre          | 43 Soing                  |
| 18 Essertenne                  | 44 Sornay-Montagny        |
| 19 Faverney                    | 45 Vanne                  |
| 20 Fougerolles                 | 46 Vauconcourt            |
| 21 Gray/Arc-lès-Gray           | 47 Velleuxon              |
| 22 Gy                          | 48 Vesoul                 |
| 23 Héricourt                   | 49 Villerssexel           |
| 24 Jussey                      | 50 Voray-sur-l'Ognon      |
| 25 La Côte                     | E Adapaef                 |
| 26 Lure/Les Aynans             |                           |

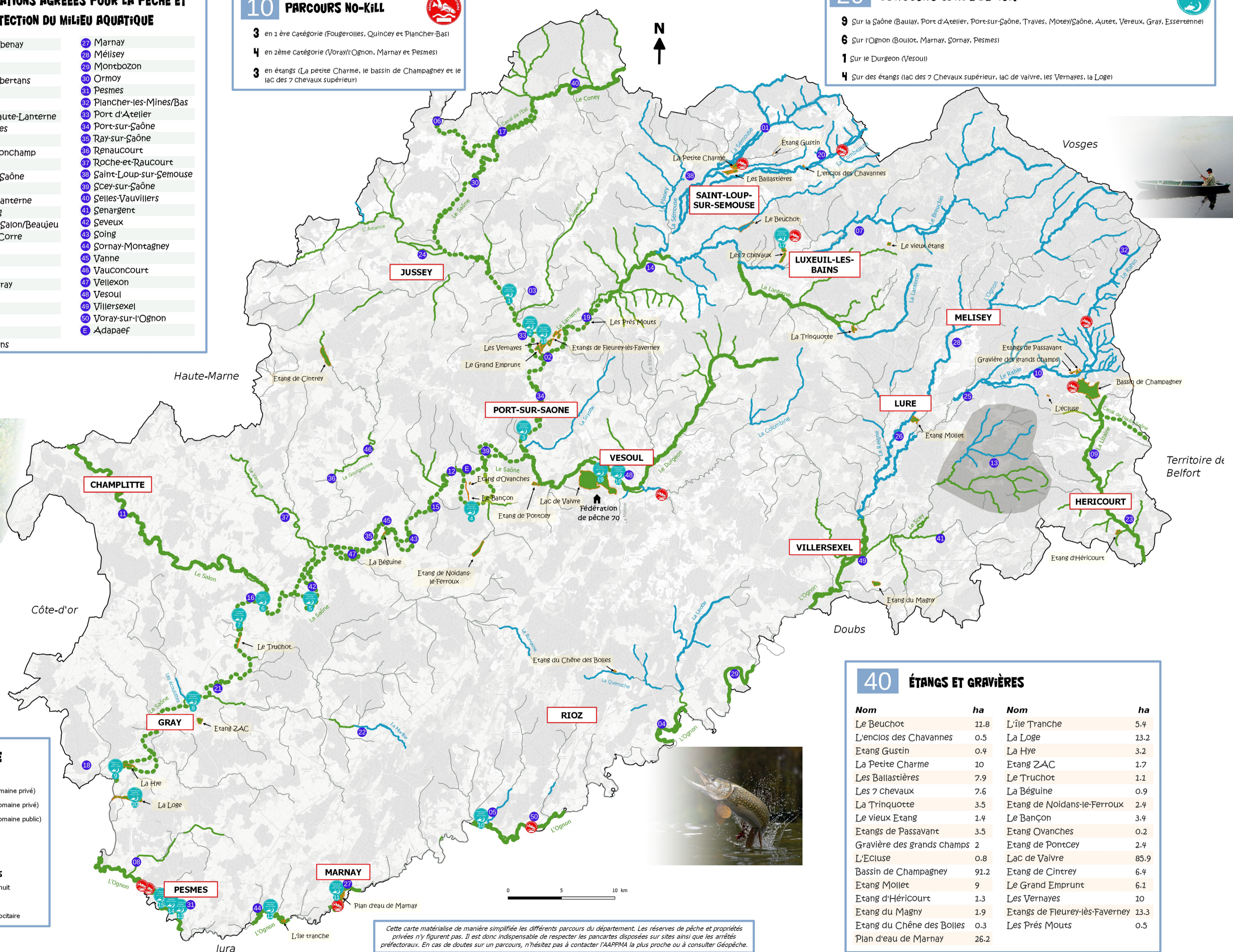
## 10 PARCOURS NO-KILL

- 3 en 1<sup>ère</sup> catégorie (Fougerolles, Quincey et Plancher-Bas)
- 4 en 2<sup>ème</sup> catégorie (Voray/l'Ognon, Marnay et Pesmes)
- 3 en étangs (La petite Charme, le bassin de Champagne et le lac des 7 Chevaux supérieur)



## 20 PARCOURS CARPE DE NUIT

- 9 Sur la Saône (Baulay, Port d'Atelier, Port-sur-Saône, Traves, Morey/Saône, Aurtet, Vereux, Gray, Essertenne)
- 6 Sur l'Ognon (Boulot, Marnay, Sornay, Pesmes)
- 1 Sur le Durgeon (Vesoul)
- 4 Sur des étangs (lac des 7 Chevaux supérieur, lac de Vaivre, les Vernayes, la Loge)



## 40 ÉTANGS ET GRAVIÈRES

Nom	ha	Nom	ha
Le Beuchot	11.8	L'île Tranche	5.4
L'enclos des Chavannes	0.5	La Loge	13.2
Etang Gustin	0.4	La Hye	3.2
La Petite Charme	10	Etang ZAC	1.7
Les Ballastières	7.9	Le Truchot	1.1
Les 7 chevaux	7.6	La Béguine	0.9
La Trinquette	3.5	Etang de Noidans-le-Ferroux	2.4
Le vieux Etang	1.4	Le Bançon	3.4
Etangs de Passavant	3.5	Etang Ovanches	0.2
Gravière des grands champs	2	Etang de Pontcey	2.4
L'Ecluse	0.8	Lac de Vaivre	85.9
Bassin de Champagne	91.2	Etang de Cintrey	6.4
Etang Mollet	9	Le Grand Emprunt	6.1
Etang d'Héricourt	1.3	Les Vernayes	10
Etang du Magny	1.9	Etangs de Fleurey-lès-Faverney	13.3
Etang du Chêne des Boiles	0.3	Les Prés Mouts	0.5
Plan d'eau de Marnay	26.2		

## LÉGENDE

- LES COURS D'EAU**
  - 1<sup>ère</sup> catégorie (domaine privé)
  - 2<sup>ème</sup> catégorie (domaine privé)
  - 2<sup>ème</sup> catégorie (domaine public)
- LES ÉTANGS/GRAVIÈRES**
  - 1<sup>ère</sup> catégorie
  - 2<sup>ème</sup> catégorie
- LES PARCOURS SPÉCIFIQUES**
  - Parcours Carpe de nuit
  - Parcours No-kill
  - AAPPMA non réciprocaire

Cette carte matérialise de manière simplifiée les différents parcours du département. Les réserves de pêche et propriétés privées n'y figurent pas. Il est donc indispensable de respecter les pancartes disposées sur sites ainsi que les arrêtés préfectoraux. En cas de doutes sur un parcours, n'hésitez pas à contacter l'AAPPMA la plus proche ou à consulter Géopêche.